



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf décembre à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2023-55**

Date de la convocation : **15/12/2023**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **15**
Nb Conseillers présents : **11**
Nb Conseillers représentés :
Quorum : **8**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. COPPI Jacques, M. IANNELLI François, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget annexe « Service Eau et Assainissement » – Décision modificative n°2 du BP 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil

Il est nécessaire de rétablir le BP 2023 du budget annexe « Service Eau et Assainissement » comme ci-dessous :

IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
	Ouvertures de crédits	Réductions de crédits	Ouvertures de crédits	Réductions de crédits
D I 21 211 Terrains	5 000,00			
D I 21 213 Constructions	78 000,00			
R I 16 1641 Emprunts en euros	83 000,00			

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses	Ouvertures	83 000,00		Solde Ouvertures	
	Réductions				
Recettes	Ouvertures	83 000,00		Solde Réductions	
	Réductions				
Equilibre	Ouv - Red			Ouv - Red	

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 11 Contre : Abstentions :

Le Maire
M. Claude FLORI



- **ACCORTE et VOTE** la proposition ci-dessus énoncée ;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20231229-DL-2023-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2024
Publication : 02/01/2024